

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs :  
Madeleine COIG à Joseph LEES  
Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE  
Dominique FOIX à Denise MICHAUT  
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL  
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM  
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

REÇU

RAPPORT N° 160526-04-FIN-

le - 1 JUIN 2016

RESTAURATION SCOLAIRE : ADMISSION EN NON-VALEUR

SOUS-PRÉFECTURE  
CANTON S<sup>TE</sup> MARIE

M. SOUMET indique qu'un état de titres de recettes irrécouvrables nous a été transmis par le Comptable du Trésor pour des factures de restauration scolaire demeurant impayées. Cela concerne la liste n° 178240512, pour un montant de 4 198.07 €.

Le crédit correspondant sera inscrit, respectivement, au compte 6541 de l'exercice 2016.

Considérant que ces factures n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites et les recherches,

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

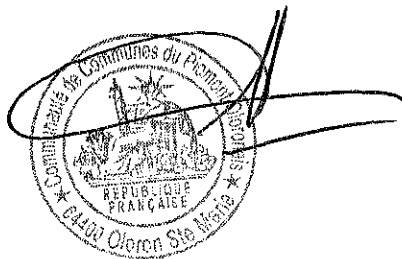
- **ACCEPTÉ** la reconnaissance en non valeur des factures de restauration scolaire impayées, pour un montant total de 4 198.07 €.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 Mai 2016

Suivent les signatures

Affiché le 01.06.16

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le - 1 JUIN 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE